

Association ALI ALAOUI – Arts & Développement

Apt A21, 5 impasse des hortensias,
31200 Toulouse
Tel : 06 35 15 09 45
contact@alialaoui.com
www. alialaoui.com



Toulouse le 25/10/2024

**FORMATION MUSIQUE ET DANSE AU MAROC
du 14 au 23 avril 2025**

- **Prise en charge du lundi 14 au soir (arrivée à l'aéroport de Tanger et repas du soir compris) au mercredi 23 après le petit-déjeuner (à Fès).**

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

NOM, PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL, VILLE : _____

TEL : _____

E.MAIL: _____

NUMERO DE PASSEPORT (à jour aux dates du stage) : _____
(joindre la photocopie ou scan du passeport)

Pratique du chant, de la danse ou d'un instrument? Lequel? Comment l'estimez-vous?
(débutant / amateur/ professionnel):

L'adhésion à l'association est obligatoire (une adhésion par famille) :

15 € Plein tarif 10 € Intermittent, demandeur d'emploi, étudiant

Modalités de paiement :

- Chèque à l'ordre de l'Association AAA&D

- Virement :

c/Etabl 4 2559 c/guichet n/compte 10000 08004029263 c/rib 81
Domiciliation : CREDIT COOPERATIF
BIC : CCOPFRPPXXX
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)
FR76 4255 9100 0008 0040 2926 381
Agence Intitulé du compte
TOULOUSE ALI ALAOUI ARTS & DEVELOPPEMENT

> Le paiement des arrhes doit être effectué avant le 14 février 2025

TARIFS

Ces tarifs ne comprennent pas le vol aller/retour France/Maroc.

Forfait individuel avec financement AFDAS : 1500 €

Forfait individuel sans financement extérieur: 1250 €

Paiement des arrhes (400€) remboursables en cas d'annulation avant le 24 mars au plus tard.

Le solde (850€) devra être réglé au plus tard le 24 mars. Un départ prématuré au cours de la formation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Ces tarifs comprennent : les ateliers pédagogiques, l'hébergement en pension complète, les transports locaux.

Forfait accompagnant (ne participera pas aux temps de formation) : 500 €

Paiement des arrhes (150€) remboursables en cas d'annulation avant le 24 mars au plus tard.

Le solde (350€) devra être réglé au plus tard le 24 mars. Un départ prématuré au cours de la formation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Forfait accompagnant jeune (moins de 18 ans) : 300 €

Paiement des arrhes (100€) remboursables en cas d'annulation avant le 24 mars au plus tard.

Le solde (200€) devra être réglé au plus tard le 24 mars. Un départ prématuré au cours de la formation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents tout au long du séjour. Les enfants de moins de 12 ans ne pourront participer aux activités pédagogiques, prévoir un adulte accompagnant.

Ces tarifs comprennent : l'hébergement en pension complète, les transports locaux.

Forfait journée (formation seule) à régler avant le début de l'atelier : 120€ x ___ jours = _____ €

Fait à

Le

Signature :